

# Les déchets contribuent au réchauffement climatique

La production d'ordures ménagères a doublé en 40 ans et 78% de celles-ci sont encore enfouies ou brûlées, générant des émissions directes de gaz à effet de serre (GES). Encore aujourd'hui, seuls 19% des déchets sont triés et recyclés, et 3% subissent un traitement biologique (compostage ou méthanisation).

De plus, avant de devenir des déchets, les biens de consommation génèrent déjà des gaz à effet de serre lors de leur production.

Un tiers de nos poubelles est composé de déchets organiques compostables.

## Des solutions pour limiter les émissions de GES

**Le compost** – un potentiel de réduction qui reste considérable.

De nombreuses actions permettent de réduire considérablement nos quantités de déchets. Par exemple, un simple composteur (ou lombricomposteur) permet de réduire de 160 kg par habitant et par an le poids de nos poubelles !

## Le recyclage

Recycler, c'est éviter un certain nombre d'étapes de production de la matière (extraction de la matière première, premières étapes de transformation) très consommatrices d'énergie et génératrices d'impacts environnementaux. Le recyclage des métaux ferreux, du cuivre, de l'aluminium, des papier-cartons, du verre, des inertes du BTP, du bois et des plastiques a

engendré en 2014 les bénéfices environnementaux suivants :

- évitement d'émissions de gaz à effet de serre de 20 millions de tonnes équivalent CO<sup>2</sup> (soit l'équivalent de 80 millions de km en voiture)

- économies de 165 TWh de consommation d'énergie cumulée (soit l'équivalent de presque dix centrales nucléaires)

- économies de 250 millions de m<sup>3</sup> d'eau (soit l'équivalent de la consommation de plus de 6 millions de ménages)

- réduction de l'eutrophisation des eaux douces et des eaux marines ainsi que de l'acidification de l'air



*Un composteur*

**Dans la plupart de nos établissements scolaires, le tri des déchets, recyclables papiers, cartons et emballages et organiques (putrescibles, alimentaires) n'est pas ou peu réalisé par manque de moyens et de personnels.**

Sources : ADEME ; Déchets chiffres clés, l'essentiel 2018 – CNIID ; Déchets et climat : quel rapport ?

Dans tous les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) :

- **l'installation des composteurs** (dans les cantines pour les déchets alimentaires non cuits, épluchures de fruits, marc de café et sachets de thé, feuilles des arbres) ;

- **l'installation de poubelles de tri de déchets et des conteneurs de recyclage**, accompagnée de véritables politique de tri et de recyclage dans les communes

- **le recrutement de personnels en nombre suffisant** pour que la charge de travail supplémentaire liées au **tri des déchets** ne retombe pas sur les équipes déjà en place.

Pour la gestion des composteurs : récupération, installation, formation, gestion

- **une déduction horaire des 108h** pour les professeur·es des écoles ;

- **du temps de décharges** pour les professeurs de collège et lycée pour ces missions particulières.

**Nous revendiquons**